

gouverneur viendrait siéger, quatre conseillers iraient le recevoir au haut du degré du palais pour l'introduire dans la chambre. Le gouverneur ne fut pas satisfait. « Ce n'est pas, » dit-il, « la manière dont les cours souveraines en usent en pareil cas ; au surplus informez vous-en de Mgr l'évêque.

Mgr de Saint-Vallier, interrogé par l'intendant, répondit qu'il n'en savait rien, et qu'il pria le Conseil de le dispenser de siéger. On fit au gouverneur une autre proposition, c'était que quatre conseillers iraient le prendre au château pour l'accompagner jusqu'au palais de l'intendant, situé au Palais, et où le Conseil tenait ses séances, et si cela ne lui agréait pas qu'il voulut bien déterminer lui-même ce qu'il désirait qui fut fait pour sa réception. Avant de répondre, Frontenac voulut voir ce qu'on avait écrit à ce sujet au roi, ce qui lui fut communiqué par de Villeray. Enfin, le 6 mars, Frontenac, flatté de l'extrême condescendance du conseil à son égard, fit à de Villeray la réponse bienveillante et sarcastique qui suit : « Par ce que j'ai vu de la dernière délibération, j'ai reconnu avec plaisir que la compagnie conservait la considération qu'elle a pour mon caractère et pour ma personne ; elle peut-être assurée qu'encore qu'elle m'a fait des propositions au-delà de ce qu'elle aurait dû faire pour ma réception, je ne les aurais pas acceptées. Je reçois l'offre qu'elle m'a faite sur ma réception au Conseil pour la première fois, et quand j'irai dans la suite je serai content que deux des Messieurs viennent me recevoir au haut du degré du palais. Je vous remercie en général et en particulier ; au reste je ne crois pas y aller qu'après Pâques. »

Ainsi, comme le dit si bien M. Parkman, le Conseil était maté. Pendant quatre lundis consécutifs, il avait forcé les premiers dignitaires de la colonie à aller en députation auprès de lui, à monter et à descendre la côte, du palais de l'intendant au château Saint-Louis, et du château au palais, lorsque lui-même ne faisait pas un pas. Un spectateur désintéressé n'aurait pas manqué de saisir le comique de la situation, mais le conseil n'en ressentait que les vexations. Frontenac avait gagné son point, l'ennemi s'était rendu sans condition.

Nous sommes en 1690, année mémorable s'il en fut